ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Handicapes

Question écrite n° 59031

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation des 750 athletes handicapes representant 25 nations, qui ont participe a la cinquieme edition des jeux Paralympiques de Tignes. Si, pour la premiere fois, ces jeux se sont deroules sur les sites meme des traditionnels jeux Olympiques d'hiver, les athletes handicapes regrettent de ne pas etre pleinement integres au monde sportif. C'est la raison pour laquelle ils souhaiteraient, a l'avenir, voir les jeux Paralympiques se derouler pendant les jeux Olympiques, sur le meme site, avec la meme mascotte et le meme logo. Il lui demande donc si des mesures allant dans ce sens seraient susceptibles d'etre prises a l'initiative de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - L'evolution de l'organisation olympique a permis aux handicapes de beneficier desormais d'une reconnaissance identique a celle des athletes valides. Toutefois, l'organisation des tres nombreuses competitions par disciplines sportives mais aussi par handicap a contraint le Comite international olympique (CIO) a prevoir une manifestation distincte qu'il ne parait guere realiste de fondre avec les jeux Olympiques eux-memes. Les responsables federaux du sport au benefice des handicapes ne soutiennent d'ailleurs pas une telle demande a l'heure actuelle. En outre, le CIO a decide l'organisation de quelques epreuves handisports lors des jeux Olympiques. S'agissant de l'organisation des jeux Olympiques, les decisions relevent du CIO dont le representant en France est le Comite national olympique et sportif francais (CNOSF).

Données clés

Auteur : M. Calloud Jean-Paul
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59031
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2727